

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
No 207 14 décembre 1972
Neuvième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement

pour une année: 33 francs
jusqu'à fin 1973: 36 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:

Eric Baier
Jean-Daniel Delley
Jean-Claude Favez
Gérard de Rham
Bernard Sadoulet

207

Domaine public

Après Santiago

La troisième Conférence des Nations-Unies pour le commerce et le développement (CNUCED III) s'est déroulée en mai de cette année à Santiago du Chili. Dire qu'elle est, depuis, tombée dans l'oubli, serait excessif, puisqu'elle n'a jamais émergé au niveau de l'opinion publique; presque rien dans la presse, en général un simple entre-filet au moment de la clôture. Le tiers monde ne fait plus les manchettes ni la une des quotidiens, sauf pour les excentricités dramatiques d'Amin ou de Bokassa.

A cela, peut-être une excuse. L'échec, général et évident, de la Conférence de Santiago. Aucune disposition d'une certaine portée et impliquant des engagements relativement précis n'a été adoptée, ou alors ce fut contre l'opposition des pays riches, qui seuls disposent des moyens de mettre en pratique ces résolutions (les USA, qui comptent parmi les principaux consommateurs de cacao, ont refusé de signer l'accord sur ce produit).

Déception? Non, clarté. Le brouillard idéologique tiers-mondiste se dissipe. A Genève (CNUCED I, 1964), on nageait dans les bons sentiments, le paternalisme et les déclarations vagues. A New Dehli (CNUCED II, 1968), les Etats-Unis avaient commencé à marquer les limites aux « sacrifices » qu'ils étaient prêts à consentir; les autres pays, en général, se gargarisaient encore de belles phrases. A Santiago, chacun, polarisé sur ses propres difficultés intérieures, s'est montré tel qu'il est, les pays occidentaux égoïstes et entendant le rester, les pays du groupe soviétique peu désireux de prendre des engagements. La Suisse, neutre et généreuse, a voté systématiquement avec les pays d'Europe occidentale, et n'a pris aucune initiative particulière. Ci-gît l'idéalisme tiers-mondiste.

Faut-il, pour autant, abandonner toute préoccupation pour les pays sous-développés (évitons le terme hypocrite de pays en voie de développement, puisque tout le système mondial empêche

leur développement et aggrave le fossé entre eux et nous)? Il s'agit avant tout de corriger notre compréhension de la situation.

D'abord, le développement des pays asiatiques, africains et latino-américains ne sera et ne peut être que l'œuvre de leurs peuples. Tout ce que feront les autres ne sera jamais qu'un appoint. Foin donc du paternalisme, foin également de l'hyprocrisie qui considère comme « aide » tout transfert de capitaux (personne ne parle d'aide lorsqu'un trust américain investit en Suisse)!

Ensuite, le processus de développement passe par des transformations politiques importantes, aux niveaux national et international. Le développement n'est pas la seule croissance économique, c'est la mobilisation de tout un peuple pour sa libération. L'admettre, c'est renoncer à imposer un modèle de développement dans la foulée des investissements économiques. L'admettre, c'est aussi, face à l'éveil des nationalismes dans le tiers monde, abandonner ces réactions de parents abusés dans leur confiance (dont une des retombées les plus significatives est le front commun Etats-entreprises « lésées » face aux nationalisations). L'admettre, c'est enfin — et l'attitude du COE est ici exemplaire en Afrique portugaise — accepter la réalité des véritables révolutions nationales.

A une autre échelle, restent valables des actions limitées, concrètes; des actions de coopération technique, par exemple, si elles sont réalisées dans une égalité approximative des partenaires, peuvent contribuer valablement au développement; une large information, bienveillante mais critique, doit être faite à partir de certaines actions choisies comme exemplaires (voir l'exemple vaudois dans le dossier). D'autres mesures, limitées mais précises, peuvent être mises en œuvre, afin de favoriser la libération des peuples sous-développés et de sensibiliser l'opinion publique suisse; nous en donnons quelques exemples dans le dossier. Nous y reviendrons également dans le cadre de la discussion sur la future loi fédérale sur l'aide au développement.

1. CNUCED III: quelques votes significatifs

Matières premières : encouragement à la conclusion de l'accord sur le cacao

Reconnaissant l'importance pour de nombreux pays sous-développés de la stabilisation du prix du cacao, la Conférence regrette qu'un accord n'ait encore pu être conclu à cette fin, charge son secrétaire général de prendre toutes les mesures nécessaires pour en favoriser la conclusion, et demande aux gouvernements participants de faire tous les efforts possibles pour y parvenir avant la fin de 1972.

Cette résolution est adoptée sans opposition. Dès lors, l'accord international sur la stabilisation du prix du cacao a été conclu, mais les Etats-Unis et l'Allemagne fédérale, qui sont parmi les principaux consommateurs de cacao, ont refusé de le signer.

Matières premières : stabilisation des prix et assistance à la diversification des industries du tiers monde

Elargissant le débat sur la stabilisation des prix des matières premières, la Conférence demande que la Banque mondiale accorde une aide, notamment financière, à la conclusion d'accords de stabilisation, consente des prêts en priorité aux projets agro-industriels et au développement d'industries de transformation sur place des matières premières, finance l'établissement de stocks régulateurs et programmes de diversifications des industries, enfin assure un financement direct des organismes visant à stabiliser les prix des matières premières. Ces mesures, appliquées avec décision, pourraient représenter un progrès important pour assurer aux pays sous-développés des ressources extérieures stables et diminuer ainsi leur dépendance extérieure.

Cette résolution est adoptée avec deux oppositions et treize abstentions.

Les Etats-Unis, dont le rôle est prédominant aussi bien sur de nombreux marchés de matières premières qu'au sein de la Banque mondiale, ont voté contre cette résolution.

Flux total d'apports financiers

Reprenant des objectifs déjà fixés aux précédentes CNUCED ou par le Rapport Pearson (Banque mondiale), la Conférence souhaite instamment que chaque pays économiquement avancé mette à disposition des pays sous-développés des ressources financières atteignant au moins 1 % du PNB, et ceci au plus tard en 1975. L'aide publique au développement, comprise dans ce montant, devrait s'élever au moins à 0,7 % du PNB. Cette résolution est adoptée sans opposition mais avec douze abstentions.

Tous les pays occidentaux, à l'exception de la Belgique, se sont abstenus ou ont fait des réserves sur leur engagement à atteindre la cible de 0,7 % en aide publique.

Service de la dette

L'« aide » accordée jusqu'ici a largement endetté les pays sous-développés, qui parfois remboursent plus en une année qu'ils ne reçoivent de capitaux neufs. La Conférence, reconnaissant la nécessité d'alléger le fardeau de la dette, propose une série de recommandations, dont la création d'un organisme spécialisé chargé d'élaborer des solutions concrètes, et l'organisation de consultations entre débiteurs et crédateurs.

Cette résolution est adoptée par 74 voix contre 14, avec 12 abstentions. Quatre pays occidentaux (USA, GB, RFA, DK) ont expliqué leur opposition en déclarant qu'ils n'étaient prêts à admettre que des négociations cas par cas sur la consolidation des dettes. Bien qu'ils n'aient pas fait de déclaration, les autres pays occidentaux semblent s'être opposés. Or ce sont eux, dans l'immense majorité des cas, les crédateurs.

Votes de la Suisse

Partout où le scrutin nominal permet de connaître son vote, la Suisse a suivi la majorité des pays

occidentaux. Le Bénélux et les pays scandinaves, eux, se sont parfois dissociés du groupe occidental. Qu'est-ce donc que la neutralité en matière de négociations économiques ?

2. La Suisse face aux pays sous-développés¹

Pour 1970, l'aide publique représentait donc 0,12 % du PNB, et le total des moyens financiers 0,67 % du PNB. On comparera ces chiffres aux objectifs de la CNUCED : aide publique 0,7 % du PNB, total 1 % PNB. Les fluctuations considérables d'une année à l'autre (7,6 % du PNB au total en 1968, 18,6 % en 1969 et 18,5 % en 1970) sont dues aux aléas et à l'importance écrasante de ce que la statistique appelle pudiquement les « autres moyens financiers privés », qui provoquent plus la dépendance que le développement des pays receveurs.

3. Une action de coopération technique: le projet ENIT de l'Etat de Vaud

L'Etat de Vaud assure la création de l'Ecole nationale d'ingénieurs de Tunis (ENIT), d'un département de génie civil et d'un département de topographie. La Commune de Pully s'associe à ce projet par un crédit annuel destiné à l'achat de matériel.

Ce projet est l'aboutissement d'une motion Ogay sur la collaboration cantonale à l'exécution des programmes suisses de coopération technique, déposée en 1966. Il poursuit un double but : d'une part, assurer la réalisation d'une action limitée, aux effets observables; d'autre part, faire prendre conscience au peuple vaudois de la nécessité de la coopération avec le tiers monde. Ces deux objectifs paraissent pouvoir être atteints.

La formation de cadres moyens dans les domaines du génie civil et de la topographie est une nécessité impérieuse pour le développement tunisien. Actuellement, pour chaque projet de construction, le dossier comprenant les plans d'ensemble est envoyé à des bureaux d'études français qui établissent les plans de détail selon les normes françaises. D'où perte de temps, de devises, impuissance à établir des normes correspondant au climat et aux matériaux nationaux, et dépendance vis-à-vis de l'ancienne métropole. Les ingénieurs formés à l'ENIT seront à l'avenir en mesure d'effectuer les travaux.

Le canton de Vaud est le premier en Suisse à prendre en charge (conjointement avec la Coopération technique fédérale) un projet de coopération technique. La proximité des centres de décision et de diffusion de l'information rend l'action plus concrète, plus intégrée aux préoccupations quotidiennes, et permet une vision moins bureaucratique. Le fédéralisme révèle ici des vertus pédagogiques. La procédure suivie — vote d'un projet précis et non d'un crédit global — a les mêmes objectifs.

Soulignons encore quelques aspects intéressants du projet. D'abord, l'action sous forme d'aide technique dans le secteur de l'enseignement, qui est l'aide au développement la moins discutable. En deuxième lieu, l'insertion du projet dans un cadre national ayant défini ses objectifs et ses modalités de travail ; pas de réalisations « clé en main » conçue dans un bureau du monde occidental, mais une formule négociée entre intéressés (la direction de l'ENIT et la commission de coopération technique du Département AIC) et pour la réalisation de laquelle les coopérants, trois jeunes ingénieurs, disposent d'une large autonomie sous la direction des responsables tunisiens.

La presse a fait écho à ce projet à l'occasion du départ des trois coopérants, à mi-novembre. Il faut souhaiter qu'elle «suive» leur travail à Tunis.

4. Quelques propositions

● **Information sur les transactions :** Créer une législation obligeant les entreprises (industrielles, commerciales, financières) à publier les montants et la nature de leurs transactions extérieures, par pays. La simple communication à l'administration fédérale, dont on connaît le confidentialisme, ne suffirait pas. Il serait intéressant de connaître, officiellement, l'ensemble et le détail de la balance des paiements. C'est une simple exigence démocratique.

● **Conditions pour la garantie des investissements :** Investir, faire des affaires, n'est pas aider. Il faut donc ne considérer comme prestations susceptibles de recevoir la garantie fédérale que les investissements obéissant à des conditions précises, par exemple l'insertion dans le plan de développement du pays receveur, l'absence de privilèges fiscaux, et le réinvestissement de tout profit supérieur à un taux donné. Seuls les investissements garantis conformément à ces conditions pourraient dès lors figurer dans les statistiques de l'« aide » au développement.

● **Unification administrative :** Pour permettre la conception et la réalisation d'une politique d'aide au développement, il faut confier les diverses formes d'aide (technique, financière, alimentaire, humanitaire) à une seule organisation, rattachée au Département politique : l'aide au développement doit être une partie, importante, de la politique étrangère.

● **Office des importations :** De même que l'OSEC assure la promotion des exportations suisses, un office pourrait être chargé de la promotion des importations du tiers monde sur le marché suisse, afin de compenser en partie le handicap des pays sous-développés en matière de commercialisation. Cet office travaillerait en coopération avec le Centre du commerce international (GATT/CNUCED) à Genève. Les Pays-Bas ont récemment créé un tel centre de promotion des importations du tiers monde.

● **Réforme du système de taxation douanière :** Le système actuel, propre à la Suisse, fixe la taxation en fonction du poids (tant de francs par 100 kg). En comparaison avec le système généralement adopté par les autres pays, qui fixe la taxation en proportion de la valeur (en pour-cent), ce système est défavorable pour les principales exportations des manufacturés du tiers monde, d'un prix inférieur pour un poids à peu près égal. La suppression de cette originalité, dont on ne voit pas ce qui la justifie, serait donc un progrès, par ailleurs très peu coûteux.

● **Travailleurs étrangers en Suisse :** Venus de régions sous-développées méditerranéennes, les travailleurs immigrés sont une forme du tiers monde implantée en Suisse même. Afin de promouvoir un développement international moins inéquitable, il convient donc, d'une part d'améliorer leurs conditions de vie et de travail (notamment en supprimant le statut de saisonnier), d'autre part de coopérer au développement de leurs régions d'origine. Le peuple suisse a une responsabilité particulière à l'égard de ces régions (Mezzogiorno, péninsule ibérique, Afrique du Nord, principalement), qui doit se traduire par des initiatives dans ce sens. Ce serait une réponse positive à Schwarzenbach !

A nos lecteurs

Merci aux nombreux abonnés qui, déjà, ont renouvelé leur abonnement, et plusieurs ayant souscrit un deuxième abonnement-cadeau.

L'abonnement-cadeau fait plaisir à tous : à celui qui l'offre, à celui qui reçoit, et à la rédaction-administration de DP.

Merci aussi à ceux qui nous écrivent pour nous faire part de leurs critiques et de leurs encouragements.

Haro sur la recherche fondamentale! - I

Crise de la recherche fondamentale, malaise des scientifiques, en tout cas mutation profonde dans la façon dont ceux-ci se situent en face de la société : le phénomène est de plus en plus net. L'article qui suit est le témoignage d'un physicien des particules élémentaires. Son diagnostic permettra d'aborder quelques problèmes posés par la politique de la recherche fondamentale (comme nous l'avons fait pour la recherche appliquée, DP 190).

De l'euphorie à la contestation

Les années cinquante ont été pour la recherche fondamentale des années euphoriques, marquées par une foi profonde des gouvernements en l'efficacité de la science ; et le primat de la Défense donnait aux physiciens un prestige et une influence majeurs. Au début de la décennie suivante, avec la fin de la guerre froide, l'économie prend une place de plus en plus grande, et l'on parle, dans les pays occidentaux, de recherche appliquée, de développement, d'« actions concertées » devant permettre en quelques années la réalisation d'un grand projet : réacteur atomique, ordinateur ou satellite. Les activités de recherche coûteuses par leur ampleur, la « Big Science », atome, espace, astronomie et physique de particules élémentaires sont justifiées par leurs nombreuses « retombées » techniques !

Et puis assez brutalement vers 1967, apparaissent scepticisme et désenchantement. On s'aperçoit tout d'un coup que développer les potentiels scientifiques, « en présupposant que les dépenses de recherche et de développement, apporteraient à la croissance économique une contribution directement proportionnelle à leur augmentation », était illégitime (« Science, croissance et société », Rapport OCDE, Paris 1971). L'innovation paraît

chère alors que l'on peut acheter des licences, et l'inflation surtout pose d'énormes problèmes aux économies occidentales.

On cherche à supprimer le poids sur les finances publiques de tout investissement non directement productif ; et tel paraît bien être le cas de la recherche fondamentale qui distribue des salaires, consomme des produits de très haute technicité sans rien produire ! L'administration Johnson a été la première à s'en rendre compte aux Etats-Unis, et... tous les pays européens l'ont suivie !

Contestée sur sa « droite » par les milieux économiques, la recherche fondamentale l'est aussi par ce qu'il est commode d'appeler un certain « gauchisme » : il ne s'agit plus seulement du problème « classique » des applications militaires des découvertes scientifiques. Encore que ce problème trouve actuellement un regain d'actualité : la plupart des grands physiciens américains participent à la « Division Jason » — groupe de travail sur les problèmes techniques d'intérêt national — et qui semble destinée à recommander en pratique, les « meilleures » techniques à utiliser au Vietnam ; d'où de nombreux remous, pétitions, interruptions de séminaires donnés par les « coupables » !

Les scientifiques, ces pelés, ces galeux !

Bien plus encore cependant que les applications militaires, on reproche à la science de contribuer au développement de l'économie et d'être en dernière analyse responsable des malheurs de la civilisation industrielle : croissance démesurée, destruction de l'environnement ! La méthode scientifique est même attaquée : elle cherche à isoler des systèmes clos pour être capable d'en contrôler les facteurs, alors que les vrais problèmes seraient ceux des interrelations entre un grand nombre de systèmes ainsi que le clame le mouvement écologique ; la méthode expérimentale, à cause de ses limites, serait en fait paralysante !

Enfin la pratique sociale des scientifiques est vio-

lemment attaquée : mentalité élitaire, culte du grand patron, recherche de la gloire personnelle, sans compter la « propagande » auprès du grand public, tendant à faire de la Science un mythe. La critique va très loin et ne saurait être balayée en quelques mots. D'autant plus que des scientifiques connus ont mis leur poids dans la balance ; ainsi A. Grothendieck, mathématicien français, médaillé Fields (l'équivalent du prix Nobel), qui a décidé d'abandonner toute recherche à partir d'une telle analyse !

Crise de confiance

Cette contestation externe rejoint une certaine crise de confiance des scientifiques eux-mêmes. C'est en tout cas extrêmement net pour la physique ; même la très honorable Société européenne de physique commence à s'en préoccuper ! Si l'on restreint l'analyse au cas de la physique des particules élémentaires, que l'auteur connaît mieux, il semble que cette crise vienne, au-delà des restrictions de crédits, de deux problèmes internes insurmontés : *difficulté d'assimiler la nouvelle dimension* nécessaire aux recherches de pointe, et *l'ultra-spécialisation* inhérente à une discipline très abstraite !

On assiste en effet à une véritable industrialisation de la recherche avec une mobilisation importante d'hommes et de capitaux : d'où des problèmes nouveaux de personnel, de gestion, une lourdeur administrative désespérante...

Il faut compter au moins trois ans, pour mener à bien une expérience, et la puissance disponible de chaque groupe étant totalement engagée pour des durées de cet ordre, il est extrêmement difficile de garder la souplesse nécessaire pour exploiter rapidement une idée nouvelle. Où est donc la suprême liberté du savant ? Quant à la spécialisation, elle atteint un point tel que l'on peut parler de l'intérieur de chaque science, de véritables mini-disciplines, affaire de quelques dizaines d'experts dans le monde. Les contacts avec les autres domaines scientifiques sont pratiquement inexistantes, et ce ne sont pas les orga-

nismes internationaux, comme le CERN, fondés généralement pour un objet déterminé, qui briseront cette monodisciplinarité !

Cette difficulté à surmonter le gigantisme des expériences et le byzantinisme des théories, explique en grande partie le malaise d'un certain nombre de chercheurs en physique des particules élémentaires : sentiment d'œuvrer dans un domaine infiniment distant des grands problèmes de l'heure, et de ne pouvoir intégrer leur travail dans leur culture et leur vie, vague crainte aussi d'être dans la mauvaise voie et d'être une de ces disciplines condamnées par leur ésotérisme, comme a pu l'être l'astronomie alexandrine !

La réaction des scientifiques face à ce malaise ? Deux tendances principales : l'une cherchant à rajeunir les méthodes de recherche traditionnelles, l'autre préférant abandonner les recherches trop abstraites pour se mettre au service de la société. Cette opposition est bien entendu artificielle, puisque les deux approches sont complémentaires et les attitudes individuelles généralement plus nuancées.

Face au malaise

Pour les premiers, il s'agit surtout de revenir aux buts premiers de la science : la connaissance et par elle la modification à long terme de notre façon de nous situer en face du monde. Ce sont donc les principes fondamentaux qu'il importe d'établir ; il s'agit de faire de nouvelles « révolutions conceptuelles » du type de la théorie de la relativité d'Einstein.

A cette position d'inspiration philosophique, on peut opposer la volonté plus pratique « d'une réconciliation avec la société et ses besoins » (suivant la formulation d'un physicien). A un premier niveau, on cherche à faire profiter la société de techniques mises au point spécifiquement pour des expériences de recherche fondamentale. A propos de la physique des particules élémentaires, on peut citer ses applications médicales : c'est une vieille tradition de la physique nucléaire (avec

Marie et Irène Curie) qui est reprise par un nombre de plus en plus important de groupes américains et depuis peu européens. Ainsi à Berkeley, au Centre d'études nucléaires de Grenoble, etc..., on essaie d'utiliser à des fins de diagnostic les instruments les plus modernes de détection de particules. L'accélérateur de Princeton, aux Etats-Unis, lorsque les crédits alloués à la physique commencèrent à diminuer il y a deux ans, s'est reconverti dans l'utilisation des faisceaux de mésons π ou d'ions lourds dans le traitement du cancer.

Cet effort pour se mettre au service des problèmes contemporains va même dans certains cas beaucoup plus loin que la simple exploitation des retombées de la recherche fondamentale : il peut s'agir de reconversion presque totale. Les problèmes de l'environnement et de la pollution semblent avoir joué, à ce propos, un rôle fondamental : citons encore le cas de l'Université de Berkeley, où des physiciens et des chimistes ont constitué un Institut de recherche sur la pollution se proposant en particulier de rassembler des données précises. Beaucoup de groupes plus ou moins officiels s'intéressent aux modèles mathématiques d'évolution du monde du type de celui du M.I.T. vulgarisé par le Club de Rome.

Ainsi, à Lausanne, une session sur « Les modèles mathématiques et les problèmes contemporains » a été organisée par le Département de physique théorique de l'Ecole polytechnique fédérale et Batelle. En fait il y a là une possibilité réelle de synthèse entre le réveil politique actuel de beaucoup de physiciens — réveil dû en grande partie à la fin de l'euphorie des années 60, et l'intérêt pour des démarches très proches des analyses théoriques et statistiques pratiquées dans leur propre domaine.

Certes, le risque est grand, pour certains, de se donner bonne conscience ou de rejoindre plus ou moins ouvertement les domaines qui ont le vent en poupe (et par conséquent... les crédits). On peut craindre aussi que le savant devienne cette bonne à tout faire que tout le monde imagine.

LA PHYSIQUE DES PARTICULES ÉLÉMENTAIRES

Après l'étude des atomes qui constituent la matière, des noyaux situés au cœur des atomes, les physiciens, dans leur marche vers l'infiniment petit, se sont intéressés aux constituants des noyaux eux-mêmes : les « particules élémentaires ». Pour les produire, il suffit de « casser » des noyaux en les bombardant avec d'autres noyaux lancés à grande vitesse par des accélérateurs. On peut observer leur trajectoire grâce aux modifications électriques qu'elles provoquent dans la matière et qui peuvent être visualisées à l'aide d'émulsions photographiques, de « chambres à bulles » ou de « chambres à étincelles ».

En 1932, les choses paraissaient relativement simples : les noyaux étaient constitués, semblait-il, de protons et de neutrons. Mais l'étude des particules contenues dans les rayons cosmiques, et surtout l'avènement de puissants accélérateurs de haute énergie comme ceux du CERN à Genève, et celui de Brookhaven aux Etats-Unis, ont bouleversé une image aussi naïve : la mise en service de ceux-ci dans les années soixante, permettait de mettre en évidence une centaine de particules nouvelles ! Poursuivre cette investigation est un problème jugé suffisamment passionnant pour que des moyens énormes en hommes et en capitaux lui soient consacrés : le budget du CERN — laboratoire européen spécialisé dans cette discipline — dépasse 350 millions pour plus de 4000 personnes, son nouvel accélérateur de 300 Gev coûtera 1,4 milliard de francs et, décidée en février 1971, sa construction ne sera terminée qu'en 1976. Pour pouvoir faire des expériences, il faut encore construire d'énormes appareils de détection : chambre à bulles BEBC — 80 millions — spectromètres géants — 20 ou 30 millions. Il va de soi qu'un tel effort n'est plus à la portée d'une seule nation européenne.

Un homme seul dans l'Eglise

Le Vatican s'en lave les mains, les évêques suisses, divisés, résistent mollement à Rome, le Conseil d'Etat fribourgeois, qui seul pourrait éclaircir la situation par une prise de position très ferme, va de dérobade en dérobade, une conclusion s'impose : le professeur Pfürtner se retrouve seul face au tout-puissant général des dominicains, le père Fernandez, malgré de nombreuses démonstrations de sympathie (étudiants, professeurs, formations politiques). La partie serait jouée d'avance si un enjeu politique d'importance ne sous-tendait le débat : le vote sur les articles confessionnels de la Constitution fédérale. Le rôle de Paul VI, dans cette perspective, sera décisif. Et c'est à qui interviendra le plus efficacement au Saint-Siège : favorable au retrait de la « *missio canonica* » du père Pfürtner, le cardinal yougoslave Seper (Congrégation de la Foi, ex Saint-Office) prendra-t-il le pas sur le cardinal

Le professeur Pfürtner et la liberté d'enseignement

« Le cas Pfürtner soulève une quantité de problèmes fondamentaux relatifs à la liberté d'enseignement des professeurs d'Université, aux rapports de l'Eglise et de l'Etat et à la validité de la convention conclue avec l'ordre des dominicains. La liberté d'enseignement par exemple — garantie soit par le droit cantonal, soit contenue dans le droit constitutionnel fédéral non écrit — peut-elle être considérée comme un droit constitutionnel au sens strict ? La liberté d'enseignement des professeurs de théologie est-elle restreinte par rapport à celle des autres professeurs d'Université ? La liberté des cultes implique-t-elle un droit de l'Eglise à régler d'une manière autonome les questions qui concernent sa doctrine, de telles règles lient-elles l'Etat ? »

Telle est la problématique juridique à laquelle le professeur Wildhaber s'efforce de trouver une solution.

Vuillot (secrétairerie d'Etat), le plus modéré ? Il reste que la mesure qui a frappé le père Pfürtner le réduira progressivement au silence même s'il peut rester membre d'associations laïques telles que « *Societas Ethica* » ou « *Gesellschaft für Sexual Forschung* » en Allemagne : exclusion des congrès officiels (le Congrès international thomiste de Rome en 1973, par exemple), exclusion de l'enseignement dans l'Eglise (rester à Fribourg en Faculté des lettres, chaire de philosophie morale, paraît aussi exclu puisque le Conseil d'Etat a renoncé à créer ce poste pour des raisons financières). Dans cet isolement, le droit suisse peut être une protection efficace, c'est ce que démontre l'étude du professeur L. Wildhaber de l'Université de Fribourg (« *Revue de droit suisse* », nov. 1972) et dont nous donnons ci-dessous, sous une forme résumée, un aperçu des principaux thèmes.

Bien que la liberté d'enseignement ne soit pas expressément garantie dans la constitution fédérale, il est inutile, selon le professeur fribourgeois, d'établir si elle fait ou non partie du droit fédéral constitutionnel non écrit, puisque l'article 18 de la constitution fribourgeoise¹, qui prévoit le libre exercice de la faculté d'enseigner, c'est-à-dire de donner des cours scolaires au niveau primaire et secondaire, garantit par là-même et « a fortiori » la liberté d'enseignement au sens large des professeurs d'université.

Quant au contenu de la liberté d'enseignement, le professeur Wildhaber considère qu'elle peut être invoquée essentiellement sous trois formes différentes :

a) il peut s'agir d'abord d'un accès libre et non discriminatoire aux différentes chaires universitaires (traitement égal des différents candidats).

b) la liberté d'enseignement implique aussi la faculté de bénéficier librement de l'enseignement

de son choix (dans le sens d'un « droit à la formation »).

c) enfin, l'essentiel de la liberté d'enseignement est constitué par le droit inaliénable d'exprimer ses connaissances scientifiques, ses thèses et sa doctrine, sans être menacé dans son existence par des pressions morales. C'est de ce troisième point dont il s'agit dans l'affaire Pfürtner.

La liberté d'enseignement est de plus étroitement liée à d'autres droits individuels : la liberté de conscience et de croyance, la liberté personnelle, la liberté d'expression, le droit à l'information et le droit à la formation. Elle suppose la responsabilité personnelle du chercheur face à son effort vers la connaissance et la vérité. Elle ne se confond pas cependant avec une splendide tour d'ivoire isolée, dans laquelle seraient enfermées la science et l'université, mais suppose au contraire la recherche d'un climat général de liberté morale et d'autonomie.

L'auteur se demande ensuite s'il existe une quelconque base légale qui permettrait de justifier, dans le cas Pfürtner, la restriction portée à la liberté d'enseignement du professeur de théologie morale. Comme la loi sur l'Université ne règle pas la question du renvoi d'un professeur, la loi sur le statut des fonctionnaires est applicable.

Même l'article 36 de la loi sur l'Université, qui déclare que l'organisation de la Faculté de théologie sera fixée conformément à un arrangement spécial intervenant entre le Conseil d'Etat et les autorités religieuses, ne permet aucune dérogation au statut des fonctionnaires en matière de révocation. Ainsi, en l'absence d'une base légale claire, le Conseil d'Etat n'est-il pas autorisé à prendre quelque mesure que ce soit qui violerait la liberté d'enseignement garantie par la Constitution. Bien au contraire, si la convention du 24 décembre 1889 qui lie cette autorité à l'ordre général des dominicains contient une clause contraire à la liberté d'enseignement ou amène simplement une telle violation, il faut alors en

¹ Cf. aussi l'art. 16 de la constitution vaudoise

déduire que le Conseil d'Etat a agi « ultra vires »; la convention doit être déclarée non valable dans la mesure correspondante. Dans ce sens, la Constitution l'emporte nécessairement sur la convention.

Autre point controversé : le retrait de la « *missio canonica* ». En vertu du statut de la Faculté de théologie de l'Université de Fribourg du 7 mars 1939, le général des dominicains est en même temps Grand Chancelier de cette Faculté, c'est lui qui confère aux professeurs la « *missio canonica* » ou autorisation ecclésiastique d'enseigner; c'est donc lui qui est compétent pour la leur retirer. Une telle procédure est conforme au droit interne de l'Eglise et ne peut être contestée sous cet angle. Ce qui doit être examiné par contre, ce sont les effets externes qu'elle peut engendrer pour l'Etat.

Le retrait de la « *missio canonica* » entraîne-t-il *ipso facto* la révocation du professeur concerné ? Le seul moyen de répondre à cette question, c'est de peser les intérêts en présence : d'un côté la liberté d'enseignement, de l'autre le droit de l'Eglise de régler d'une manière indépendante les affaires qui concernent sa doctrine. Or, dans le monde catholique, aussi bien chez les collègues du professeur que parmi les autorités religieuses, l'unanimité est loin d'être réalisée en faveur du rejet pur et simple des thèses du professeur Pfürtner. Au contraire, on admet largement que la discussion est ouverte dans le domaine de la morale sexuelle.

Dans une telle situation, le Conseil d'Etat ne saurait favoriser une tendance au désavantage d'une autre, il a l'obligation de faire simplement respecter la liberté d'enseignement garantie dans la constitution fribourgeoise.

Quant à la demande de rétractation signifiée par Rome à l'égard du père Pfürtner, elle entre en conflit flagrant avec le droit constitutionnel suisse et viole gravement la liberté de conscience et de croyance reconnue dans notre pays.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Le triste destin d'un contestataire

Que ne voit-on pas aujourd'hui !

Je ne vous dirai pas où mon histoire se passe : discrétion oblige ! Un garçon comme beaucoup d'autres, mauvais élève comme beaucoup d'autres, chahuteur comme beaucoup d'autres, contestataire bien sûr...

A la suite d'un écart plus grave — manifestation contre l'un des professeurs — il est renvoyé du collège.

Quinze ans, orphelin de père, mère incapable d'en faire façon : vous voyez d'ici le tableau !

Vague apprentissage de « peintre » — comme tant d'autres de nouveau, dans la mesure même de son insuffisance, il se prend pour un artiste mécompris de la société « bourgeoise » — bientôt interrompu, parce que ses maîtres, qu'il pense, n'ont rien à lui apprendre. Séjour de deux ans à l'étranger, années perdues, vie de bohème... Pour compenser ses médiocres succès de peintre, le jeune homme s'est mis à « écrire ». A boire, aussi ! Retour au pays. Participation à divers « mouvements » violents, qui rassemblent les fainéants et les poivrots de la région. Agitation politique, pour protester contre cette société « répressive » qui méconnaît son génie.

Ce qui ne l'empêche pas d'accepter de cette même société, bonne fille décidément, une bourse destinée à lui permettre de poursuivre ses études. Nouveau séjour à l'étranger. Nouveau retour au pays, où il reprend son existence de pilier de café, vivant « aux crochets » de sa mère et de sa sœur.

Il a quarante ans passés. Et c'est là que mon histoire devient ahurissante : par l'entremise d'amis vraiment très dévoués, il est nommé... secrétaire d'Etat — l'équivalent de notre chancelier, dont on a pu dire qu'il était le huitième conseiller d'Etat !

Et voilà comme va le monde en ces années de grâce ! Après quoi l'on s'étonnera que la jeu-

nesse devienne de plus en plus ingouvernable, que les traditions se perdent, et les valeurs; que plus rien ne soit respecté...

Qu'en pensez-vous ?

J. C.

P. S. — J'allais oublier de vous révéler le nom de ce peu intéressant personnage : c'est un nommé Keller, Gottfried... J'aurais peut-être dû préciser que mon histoire se déroulait au XIX^e siècle. Depuis lors, Dieu merci, nous avons tout de même fait quelques progrès et nos secrétaires d'Etat, s'ils n'ont pas écrit « Henri le Vert » et ne sont pas toujours docteurs « honoris causa » de l'Université de Zurich, sont du moins des hommes parfaitement honorables.

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Edifiant

La disparition du quotidien du PAB, la « Neue Berner Zeitung », n'a pas fini de faire couler de l'encre. On a appris d'une part que les droits d'édition ont été achetés par un journal de Langnau, l'« Emmenthaler Blatt », et d'autre part que l'Imprimerie fédérative, qui éditait la NBZ, lancera un hebdomadaire gratuit pour tout l'ancien canton de Berne. Cette dernière information, de la « Neue Zürcher Zeitung », montre clairement ce que valent les belles tirades sur la nécessité de conserver une presse politique diversifiée. A moins que le nouveau journal soit destiné à endoctriner les citoyens de l'ancien canton !

« AZ Tribune » publie un intéressant article de Hans Rudolf Hilty : « Le Jura, cas de conscience de la Suisse ». On y trouve une allusion significative au fait, déjà relevé par le professeur Lüthy, que les bourgeois de Berne peuvent voter, même s'ils ne résident pas à Berne, sur les affaires de la bourgeoisie.

A noter, entre autres, dans « Die Weltwoche » (49), un texte du professeur Pfürtner et un article sur la pénurie de personnel au DPF.

Publicité et télévision: passer à l'action!

Lorsque le Conseil fédéral prend des arrêtés d'urgence, qu'il s'agisse de la monnaie ou de l'inflation, il en profite pour glisser dans le train de mesures quelques détails révélateurs d'une préoccupation moraliste.

On ignore s'il le fait par souci de diversion ou parce qu'un service administratif avait ça dans son tiroir, attendant une occasion légale.

Cette fois, il utilise l'arrêté sur la limitation du crédit. Et haro sur le petit crédit bancaire! L'article 5 précise: « Le Conseil fédéral peut limiter ou interdire complètement la publicité en faveur du crédit, des ventes à tempérament ou de la location de biens mobiliers ».

Bravo, dira-t-on. Finie cette indécente publicité du genre: « Vous avez un problème à résoudre, un désir à exaucer, nous vous offrons de l'argent, tout de suite ».

Bravo, mais, comme tous les débats sur le petit crédit et la vente à tempérament, tout cela est bien hypocrite. Des banques offrent de l'argent à des particuliers, on s'indigne. Mais la stimulation éhontée du désir de consommer, c'est-à-dire la publicité ordinaire, qui osera y toucher?

Et plus particulièrement la publicité télévisée. Elle prend aux heures les plus favorables une place que rien ne justifie; elle accable et ennuie; elle est d'une pauvreté affligeante dans ses trucs aguicheurs.

Elle révèle un parfait mépris du téléspectateur, abusant de son attention de force par l'écran. Ce qui nous intéresse, politiquement et pas seulement conjoncturellement, ce n'est pas la censure de la publicité de Pro Crédit, c'est la censure de toute la publicité télévisée.

Le moment est venu de lancer une action dans ce domaine. Les lecteurs de DP s'y associeront-ils? Nous reviendrons sur ce sujet.

ARRÊTÉS FÉDÉRAUX SUR LA CONSTRUCTION ET LE CRÉDIT

Le Conseil fédéral le dos au mur

Le Conseil fédéral est donc resté fidèle aux remèdes éprouvés: contrôle du crédit, sélection des constructions. En revanche, il a écarté le contrôle des prix temporaire, c'est-à-dire qu'il a renoncé à provoquer un véritable choc psychologique.

Les arrêtés sur la construction et le crédit ne seront pas inutiles. Même si le Conseil fédéral avait admis le contrôle des prix, ces arrêtés auraient été nécessaires.

Aller jusqu'au bout

La différence est la suivante. Pour être efficaces, le resserrement du crédit et la limitation des constructions doivent, s'ils sont les seules mesures

mises en place, être poussés très loin jusqu'à provoquer un certain effet déflationniste; non seulement des entreprises marginales seront acculées à la faillite, mais des entreprises plus solides seront secouées pour peu qu'elles soient mal gérées ou financièrement fragiles.

A défaut de cette rigueur, le remède sera inefficace; il permettra au mieux de plafonner à un taux d'inflation de 6 ou 7%. Pour descendre en-dessous, il faudrait pratiquer une politique fortement déflationniste, avec les dangers extrêmes que cela représente pour certains secteurs économiques et certaines régions.

Ayant écarté le choc psychologique, le Conseil fédéral se condamne, ou à une efficacité très relative, ou à une politique déflationniste.

Politique officielle et politique bancaire

— 8 octobre 1971: arrêté fédéral sur la sauvegarde de la monnaie.

— 26 juin 1972: arrêté fédéral interdisant le placement de fonds étrangers en valeurs suisses mobilières et immobilières.

— 4 juillet 1972: ordonnance sur la perception d'une commission trimestrielle sur l'accroissement des avoirs étrangers enregistrés dans les banques.

— 5 juillet 1972: ordonnance portant obligation de solliciter une autorisation pour recueillir des fonds à l'étranger.

— août 1972: annonce d'une hausse de 5% + 10% de l'impôt fédéral direct.

— septembre 1972: coupes claires dans le budget fédéral.

Ainsi la politique officielle a été prise à contre-pied. Cela n'empêchera pas certains de parler du coupable appétit des salariés!

— mai: accroissement des crédits effectivement versés par les banques, taux d'accroissement 8,2%.

— juillet: taux d'accroissement des crédits bancaires 9,2%.

— 31 juillet: échéance de la convention permettant d'encadrer le crédit.

— août: taux d'accroissement des crédits bancaires 10%.

— septembre: accroissement au même rythme des crédits bancaires.